



Clémence ROYER
(1830 - 1902)

Philosophe-Scientifique



Née à Nantes le 21 avril 1830, décédée à Paris le 5 février 1902.

Esprit libre, anticonformiste, Clémence Royer est une autodidacte qui, à l'âge de vingt ans, refuse le mariage auquel on la destine pour se consacrer à l'étude dans de nombreux domaines : économie, philosophie, anthropologie... Elle séjourne en Angleterre, puis en Suisse, où elle publie des articles d'économie politique et dispense des cours de philosophie, notamment destinés aux femmes.

En 1862, elle est la première traductrice en langue française de l'ouvrage de Charles Darwin, *De l'Origine des espèces par sélection naturelle, ou des Lois de transformation des êtres organisés*. Elle acquiert ainsi une notoriété qui lui vaut, en 1870, d'être la première femme admise à la Société d'Anthropologie de Paris. Poursuivant jusqu'à la fin de sa vie ses travaux intellectuels, elle s'engage sur des sujets polémiques tels que le travail des femmes ou la régulation des naissances et l'avortement, scandalisant une partie de l'opinion et se heurtant parfois à la censure. Cette personnalité singulière est pourtant oubliée des mouvements féministes du 20^e siècle ; il faudra attendre les années 1980 pour que des travaux universitaires, puis des ouvrages, lui soient consacrés.

Source :

Critique, par Micheline Dumont, de l'ouvrage d'Alice Demars : *Clémence Royer, l'intrépide. La plus savante des savants* (2005)

www.erudit.org/revue/rf/2006/v19/n2/014849ar.pdf

L'avenue du Transvaal a son origine sur le chemin vicinal ordinaire n° 13, dit « du Beau-Soleil », et se dirige vers le Nord, pour se terminer dans le chemin privatif du Fonteny, à environ 180 mètres du boulevard de la Liberté. Elle a une longueur totale de 219 m. 60 et sa largeur est de 8 mètres, et devra être ultérieurement prolongée vers le Nord, dans la direction d'une place d'où partiront d'autres voies se dirigeant vers le chemin n° 19 dit « des Bourderies », vers le chemin vicinal n° 3 et vers le boulevard de la Liberté, pour, plus tard, lui donner un prolongement au Sud, de façon à la faire aboutir à la place du Rebondu ;

4° M. Griveaud a cédé à la ville de Chantenay-sur-Loire, des terrains se composant : 1° D'une rue de 10 mètres de largeur allant dans la direction Est-Ouest de la rue cédée par M. Blasse à celle de M. Terrien ; 2° D'une rue de 8 mètres de largeur, allant de la direction Sud-Nord du chemin du Fonteny au chemin des Bourderies ; 3° D'une rue de 10 mètres de largeur, allant dans la direction Sud-Nord-Ouest du chemin du Fonteny, près de sa rencontre avec le chemin du Bois-de-Hercé ; 4° D'une place située à la rencontre des rues précédentes, soit une surface de 11,000 mètres, le tout indiqué au plan annexé au dossier.

Des actes ont été régulièrement passés avec les intéressés, et je vous demande de vouloir bien approuver ces actes et m'autoriser à poursuivre les formalités nécessaires pour arriver au classement de toutes ces voies au nombre des voies vicinales de petite communication de la commune de Chantenay-sur-Loire. Comme telles, elles jouiront de tous les avantages et supporteront toutes les charges qui incombent aux voies publiques.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Dénomination de rues.

M. le Maire. — Messieurs, nous avons arrêté les noms d'un certain nombre de rues, mais, pour d'autres, aucune décision n'a encore été prise.

En conséquence, nous vous proposons les dénominations suivantes :

1° La partie du chemin neuf n° 3, qui part du boulevard de la Liberté et aboutit à la place du Rebondu, s'appellerait « rue Garibaldi ».

2° La rue du Mont-Saint-Bernard substituerait son nom à celui de « rue de la Montagne ».

3° La partie du chemin qui part du boulevard de l'Égalité et aboutit à la Croix-Bonneau, connue actuellement sous le nom de rue de la Fournillère, s'appellerait « rue de la Convention ».

4° La partie du chemin n° 5 comprise entre le pâtis de la Fournillère et le chemin des Renardières recevrait le nom de « rue Danton ».

5° La place traversée par le chemin n° 5 s'appellerait « place Danton ».

6° Le chemin du Petit-Saint-Joseph laisserait son nom et s'appellerait « rue Paul-Bert ».

7° Le chemin de Grillaud recevrait le nom de « rue Condorcet ».

8° Le nom de **Clémence Royer** serait donné au chemin rural qui part de la rue Appert et aboutit à la Ville-en-Bois.

9° Le chemin du Beau-Soleil deviendrait « rue Pierre-Dupont ».

10° Enfin la rue des Garennes-de-Pilleux s'appellerait « rue Blanqui ».

Les nouvelles dénominations de rues sont adoptées entièrement par le Conseil.

Habitations à bon marché.

Messieurs,

Le Comité des Habitations à bon marché de Chantenay, qui n'avait jamais fonctionné jusqu'ici, est reconstitué depuis quinze jours, et il y a lieu d'espérer qu'il va s'occuper sérieusement de la question si intéressante des habitations à bon marché.

A ce sujet, la Commune pourrait intervenir en faisant construire elle-même des maisons et en y employant les chômeurs des professions du bâtiment.

Ces maisons construites, elle les louerait au taux maximum de 4 % ou les vendrait par annuités. Il ne s'agirait, bien entendu, pour commencer, que de deux ou trois maisons ouvrières devant coûter très bon marché.

Le projet que je vous sou mets serait subordonné à l'obtention de subventions pouvant augmenter notable-